



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **11 janvier 2010**

Délibération n° 2010-1232

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Fourniture de sacs en polyéthylène (PEBD) pour le ramassage des déchets urbains sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 2 : Fourniture de sacs en polyéthylène (PEBD) noirs et translucides pour le ramassage des ordures ménagères et le remplacement des corbeilles de propreté dans le cadre du plan Vigipirate

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur Coste

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 décembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Hugué, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Arrue (pouvoir à Mme Frih), Bernard R (pouvoir à M. Flaconnèche), Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Darne JC. (pouvoir à M. David G.), Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Coulon), MM. Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Lambert (pouvoir à M. Corazzol), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à Mme Dubos), MM. Terracher (pouvoir à M. Lung), Touleron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Gignoux), Vial (pouvoir à M. Crimier), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mme Palleja.

Séance publique du 11 janvier 2010**Délibération n° 2010-1232**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fourniture de sacs en polyéthylène (PEBD) pour le ramassage des déchets urbains sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 2 : Fourniture de sacs en polyéthylène (PEBD) noirs et translucides pour le ramassage des ordures ménagères et le remplacement des corbeilles de propreté dans le cadre du plan Vigipirate**

service : Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 décembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre des activités de nettoyage de la direction de la propreté, il est nécessaire d'acquérir des sacs. La prestation comprend la fourniture de sacs en polyéthylène (PEBD) noirs et translucides pour le ramassage des ordures ménagères et le remplacement des corbeilles de propreté dans le cadre du plan Vigipirate.

Conformément aux articles 26, 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, une procédure d'appel d'offres a été lancée concernant la fourniture de sacs en polyéthylène (PEBD) pour le ramassage des déchets urbains sur la territoire de la Communauté urbaine. Le présent rapport concerne le lot n° 2 : Fourniture de sacs en polyéthylène (PEBD) noirs et translucides pour le ramassage des ordures ménagères et le remplacement des corbeilles de propreté dans le cadre du plan Vigipirate.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres a, le 27 novembre 2009, classé les offres et désigné celle de l'entreprise BCP comme offre économiquement la plus avantageuse. Cette dernière n'ayant pas fourni les attestations fiscales et sociales dans le délai de 10 jours qui lui était imparti, conformément à l'article 46 III du code des marchés publics, il a été fait la même demande à la société SFEP classée en deuxième position par la commission d'appel d'offres et il a été décidé de lui attribuer le marché.

Il s'agit d'un marché à bons de commande passé pour une durée ferme de quatre ans à compter de sa notification. Les quantités minimum et maximum du présent marché n'ont pas été définies compte tenu des aléas liés à la définition du besoin.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande passé sans minimum ni maximum, pour une durée ferme de quatre ans concernant la fourniture de sacs en polyéthylène (PEBD) - Lot n° 2 : Fourniture de sacs en polyéthylène (PEBD) noirs et translucides pour le ramassage des ordures ménagères et le remplacement des corbeilles de propreté dans le cadre du plan Vigipirate, et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise SFEP.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants - section de fonctionnement - compte 606 800 - centre budgétaire 5830 - centre de gestion 5830 - fonction 813.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 13 janvier 2010.